

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

« Ville émancipatrice »

Direction Avignon Musées

Musée du Petit Palais

*Nos références* : MM/IL 24-013

*Affaire suivie par* :

Fiona LÜDDECKE

Cheffe d'Établissement

☎ 04.90.86.44.58

@ fiona.luddecke@mairie-avignon.com

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon

Vu les articles L2122-18 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 4 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Claude NAHOUM, Adjoint au Maire,

Vu le budget de la commune,

Considérant la volonté du CRR de collaborer avec le musée du Petit Palais dans le cadre de l'anniversaire des 650 ans de la mort de Pétrarque, avec de nombreux projets portés par le Département de Vaucluse,

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : La Ville d'Avignon mettra à disposition du Conservatoire à Rayonnement Régional, service de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, quelques espaces du musée du Petit Palais : salles 2, 3, 8, 9, 10, le cloître et la boutique, le 22 mai 2024, de 14h à 18h, à titre gracieux.

Article 2<sup>ème</sup> : Les engagements des deux parties sont précisés dans la convention ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et le CRR.

Article 3<sup>ème</sup> : Article 2 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4<sup>ème</sup> : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville d'Avignon et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le

30 MAI 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Premier Adjoint



**Claude NAHOUM**